

ARRETE N°187-2013

DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE AU DROIT DES SOLS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-1,

VU le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 422-1 et R. 423-15

VU la convention pour l'instruction technique des nouvelles autorisations d'urbanisme approuvée par le Conseil d'Agglomération de Montpellier le 26 mai 2009 et par la Commune le 6 avril 2009,

Sur proposition de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'arrêté N° 2012-161 du 02 mai 2012 est abrogé,

ARTICLE 2 : Pour les Permis de Construire, Permis d'Aménager, Déclarations Préalables, Certificats d'Urbanisme Opérationnel, Certificats d'Urbanisme de simple information, Permis de Démolir,

Délégation de signature est accordée à M. Eric GOMEZ, Directeur du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel à l'effet de signer au nom du Maire les pièces dont la liste est annexée au présent arrêté,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GOMEZ, délégation de signature est également accordée dans les mêmes conditions à Mme Nathalie BELVEZE Chef du Service Droit des Sols,

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Eric GOMEZ, et de Mme Nathalie BELVEZE, délégation de signature est également accordée dans les mêmes conditions, à M. Fabien BLASCO, Directeur-Adjoint du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Eric GOMEZ, de Mme Nathalie BELVEZE et de M. Fabien BLASCO, délégation de signature est également accordée dans les mêmes conditions à Mme Julie MILOSZYK, Instructrice, M. Sébastien TEISSONNIERE, Instructeur et Mme Mickaëlle DEURVEILHER, Instructrice.

ARTICLE 3 : Pour les demandes de pièces relatives à l'instruction de l'accessibilité des Autorisations de Travaux, des Permis de Construire et des Permis d'Aménager,

Délégation de signature est accordée à M. Eric GOMEZ, Directeur du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel à l'effet de signer au nom du Maire les pièces dont la liste est annexée au présent arrêté,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GOMEZ, délégation de signature est également accordée dans les mêmes conditions à Mme Nathalie BELVEZE Chef du Service Droit des Sols,

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Eric GOMEZ, et de Mme Nathalie BELVEZE, délégation de signature est également accordée dans les mêmes conditions, à M. Fabien BLASCO, Directeur-Adjoint du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Eric GOMEZ, de Mme Nathalie BELVEZE et de Fabien BLASCO, délégation de signature est également accordée dans les mêmes conditions à Mme Marie-Laure GUERRA, Instructrice et Mme Josiane RENVERSEZ, Instructrice

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N°

Fait à, le
Le Maire

23 MAI 2013

Transmis en
Préfecture le

Affiché le

Notifié le


Danièle ANTOINE SANTONJA



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Annexe à l'arrêté du Maire n°187-2013

ACTES RELATIFS A L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

- Lettre de demande de pièces complémentaires (Art. R.423-38, R 423-39, R 423-40, R 423-41-1 du Code de l'Urbanisme)
- Lettre de notification des majorations et prolongations du délai d'instruction délais (Art. R. 423-42, R. 423-43, R. 423-44, R 423-44-1, R 423-44-2, R. 423-45 du Code de l'Urbanisme)
- Lettre de consultation des personnes publiques, services et commissions intéressées (Art. R.423-50 à R. 423-55 et R 423-56-1 du Code de l'Urbanisme)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE AU DROIT DES SOLS
agglomération de Montpellier

**Date de transmission de
l'acte :** 13/06/2013

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 13/06/2013

Numéro de l'acte : 187-2013 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20130523-187-2013-AU

Date de décision : 23/05/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL .

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

